

L'INFO de la semaine

7 AVRIL 2013 - 47

RÉDACTEUR : BERNARD ANXIIONNAZ
RÉALISATION : FRANÇOISE BARRACHIN



STAUBLI (Faverges)

Des patrons suisses qui ne connaissent pas la crise (1 000 salariés). Fabricant de ratières pour la fabrication des tissus, de robots et de raccords de toutes sortes et même de pâles de réacteur en carbone.

Cette entreprise qui emploie de nombreux salariés sur le bassin albertvillois va embaucher 65 personnes, surtout avec des diplômés de mécanique générale ou électrotechnique. Il y a actuellement 180 intérimaires. C'est un peu le passage obligé avant d'être embauché.



Si le pôle robot est stationnaire, le secteur textile qui était un peu au ralenti l'année dernière est reparti de plus belle pour des clients chinois.

L'activité "raccord" est le point fort d'aujourd'hui. Ces pièces équipent tous les TGV par

exemple, or le parc TGV va être renouvelé... Les besoins dans tous les secteurs de la technique sont permanents et en perpétuelle transformation.

Face à cet avenir, Staubli doit construire un nouveau bâtiment (1 million d'euros), certainement à Faverges, ou autrement en Suisse (décision des actionnaires le 16 avril 2013). Cette entreprise a une usine en Chine pour le textile, mais se refuse de transférer l'activité "raccord".

La CGT très présente dans l'usine, avec l'Union Locale de Faverges, invite la population à la Conférence-débat avec Mr Darves ce mardi soir à 20 h sur l'ANI.

COURCHEVEL, "la station des 5 étoiles"

La CGT réussit son implantation aux élections professionnelles. Suite à une démission surprise de délégué syndical et de 4 délégués, l'avenir de la CGT s'annonçait des plus incertains.

En quelques jours, forte du soutien des copains des stations avoisinantes et du travail de terrain, accompagné de tracts, réunions publiques, discussions, un véritable projet d'amélioration des conditions de travail a été élaboré.

Avec plus de 140 voix, la CGT enregistre une progression de 60 % et arrache 2 mandats de délégués du personnel au syndicat maison (OCB) qui n'était pas très actif.

L'espoir d'un travail plus humain dans un environnement où l'argent est roi, est là.

C'est le printemps, aussi à Val-Thorens, aux Menuires, où la CGT truste tous les postes avec des scores de participation à plus de 70 %.



La lutte "Pour le respect du repos du dimanche" continue.

Ce dimanche 7 avril, c'est au tour du Carrefour Market d'Ugine de voir sur le parking les fidèles défenseurs de cette grande cause.

Aucune réponse pour le moment pour la mise en débat au Parlement de cette question, la révision entre autre de la Loi Mallié.

Cependant, un espoir ce mercredi 27 mars ; **les Députés du groupe Socialiste ont validé la création d'un groupe de travail proposé par Stéphane Travert sur l'ouverture dominicale des commerces.**

Le Député de la Manche présidera ce groupe dont la vocation première sera de réaliser un état des lieux de l'application de la Loi Mallié de 2009, de revoir le dispositif d'ouverture dominicale des super marchés.

Ce groupe de travail est préoccupé d'abord de valoriser le commerce de proximité (*métiers de bouche, artisanat, facteur de développement et d'attractivité des centres villes et bourgs ruraux*).

Pour Stéphane Travert, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un état des lieux approfondi, à l'échelle nationale, afin de recenser les problématiques sociales et économiques liées au travail dominical que la loi ne résout pas.

On a pris immédiatement contact pour faire valoir les besoins des salariés de ces magasins à prédominance alimentaire.

Un espoir devient certainement une réalité. Des contacts seront organisés à un rythme régulier.

C'est le dur constat. Il faut savoir durer, même longtemps pour que...



MOBILISATION

**Mardi 9 avril 2013
MOBILISATION DANS LES RUES
A ALBERTVILLE
PLACE DE LA SOUS PREFECTURE
à 11 heures**

pour dénoncer cet Accord National Inter-professionnel (ANI), (signé par le Medef, la CFDT, la CGC, la CFTC), sur la sécurisation de l'emploi, en débat à l'Assemblée Nationale actuellement.

Si pour certains, il apporte quelques avancées, il est un accord qui organise une remise fondamentale du Code du Travail.

Entre autre et surtout, il remet en cause fondamentalement la hiérarchie des normes. Jusqu'à ce jour, le contrat de travail

était intouchable sans l'accord du salarié. **Désormais, si la loi l'accepte, un accord d'entreprise (signé par une majorité de 50 % des élus du Comité d'Entreprise) ou un document homologué par l'Inspecteur du Travail, pourra obliger un salarié à accepter une baisse de salaire, une mutation à l'autre bout de la France, augmenter le temps de travail, même sans son accord. En cas de refus, ce sera le licenciement (pour motif personnel) dont le salarié ne pourra contester la cause. La modification du contrat deviendra automatique.**

D'autre régression : le CDI intermittent, restriction du contrôle d'expert, etc...

Le syndicat de la magistrature : "le texte ?... une grave régression pour les droits des salariés et une nouvelle source de précarité".

Nous ne pouvons accepter la remise en cause de ces acquis de nos anciens. Le pouvoir ne peut faire allégeance au Medef et à la droite qui va voter ce texte, tant il lui convient.

Alors à Mardi, place de la Sous-Préfecture d'Albertville à 11 heures avec la CGT, FO, FSU.

**POUR NOUS, POUR NOS ENFANTS,
C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT RÉAGIR.**

